



CONSEIL DE DIRECTION
85^{ème} session
Rome, 8-10 mai 2006

UNIDROIT 2006
C.D. (85) 4
Original: anglais
Avril 2006

Point n° 4 de l'ordre du jour: Mise en oeuvre et mise à jour du Plan stratégique

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen global des progrès et des retards concernant la mise en œuvre des Objectifs stratégiques décidés en 2004, y compris les implications en termes de personnel et de financement</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir II 1 A (p. 11), II 1 B (p. 12/13), II 3 (p. 13/14), II 4 (p. 14)</i>
<i>Documents connexes</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Plan stratégique – Horizon 2016, UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6</i>• <i>Documents relatifs à la présente session, UNIDROIT 2006 C.D. (85) 2 et C.D. (85) 6 à 17</i>• <i>UNIDROIT 2006 C.F./S.C. (105) 2 rév.</i>• <i>UNIDROIT 2002 SIR Docs. 1 et 2</i>

Priorité			
	élevée	moyenne	basse

TABLE DES MATIERES

I.	Mise en œuvre en 2005/2006	3
1.	Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	3
A.	Travaux en cours	3
	Principes relatifs aux contrats du commerce international	3
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	4
	Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux	4
	Loi type sur le <i>leasing</i>	5

B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi	5
	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	5
	Promotion à travers les ressources de divulgation	6
	Protection internationale des biens culturels	6
	Principes de procédure civile transnationale	6
2.	Activités non législatives	6
A.	Programme de coopération juridique	7
	Programme de bourses de recherches	7
	Assistance technique	7
	Coopération avec des Organisations partenaires	7
B.	Ressources de recherches et de divulgation	8
	Bibliothèque d'UNIDROIT	8
	Publications	8
	Site Internet et Bibliothèques dépositaires	9
	Base de données UNILAW	9
3.	Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité	10
4.	Gouvernance et administration	11
II.	Planification pour 2006/2007 et moyen terme	11
1.	Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	11
A.	Travaux en cours	11
	Principes relatifs aux contrats du commerce international	11
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	12
	Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés	12
B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi	12
	Fonctions de Dépositaire	12
2.	Activités non législatives	13
3.	Etats membres– Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité	13
4.	Gouvernance et administration	14
	Secrétariat	14
	Conseil de Direction	15
	Assemblée Générale	15
III.	Résumé	15

I. MISE EN OEUVRE EN 2005/2006

1. ACTIVITES LEGISLATIVES, Y COMPRIS MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS

- *Objectif Stratégique N°1*: élaboration et mise en œuvre d'instruments internationaux (conventions, lois type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit.
- *Objectif Stratégique N°6*: disponibilité accrue à l'égard du potentiel des milieux commerciaux et de la profession juridique de fournir des critères pour les choix, les priorités, l'évaluation des méthodes de travail, des procédures et des résultats en vue d'assurer leur soutien pour l'adoption et la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT.
- *Objectif Stratégique N°11*: promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en œuvre, application et suivi.

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international

- Suite à de larges consultations auprès de praticiens, d'universitaires, de l'industrie et d'institutions arbitrales, et aux décisions prises par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale, un nouveau Groupe de travail a été constitué et chargé de préparer de nouveaux chapitres sur l'enrichissement sans cause – restitution ("*unwinding of failed contracts*"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "*for cause*".
 - Des recherches préparatoires ont été faites sur ces nouveaux sujets (cf. C.D. (85) 6, Annexe I).
 - Outre les versions anglaise, française et italienne des Principes d'UNIDROIT 2004, des versions intégrales (dispositions et commentaires) sont disponibles en chinois et coréen. Les dispositions sont disponibles en allemand, espagnol, russe et turc.
 - Les Principes ont été présentés par des membres du Secrétariat et discutés lors de séminaires et de conférences organisés en Allemagne, au Brésil, en Egypte, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Indonésie et en Italie, ainsi que lors de la célébration par la CNUDCI du 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Evaluation des progrès	Satisfaisant, calendrier respecté
Personnel	1 consultant, 0,5 fonctionnaire (les autres 50% sont consacrés au site Internet, à une publication et aux Bibliothèques dépositaires)
Financement	budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 1, Art. 5; Ch. 2; Ch. 3)

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) Convention du Cap / Protocole aéronautique

- Suite au dépôt du huitième instrument de ratification ou d'adhésion, le Protocole aéronautique est entré en vigueur le 1er mars 2006. Il est aujourd'hui en vigueur dans neuf Etats: Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Irlande, Malaisie, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Sénégal.
- Assistance fournie tout au long du processus de mise en œuvre dans sept autres Etats en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et aux Amériques. Pour les fonctions de Dépositaire, cf. *infra* B.
- La Convention du Cap et les divers protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques ont été présentés par des membre du Secrétariat, ou en son nom, lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés au Brésil, en Inde, en Indonésie, en Italie, au Nigéria, au Royaume-Uni et en Suisse.
- L'édition des Actes de la Conférence diplomatique tenue au Cap est terminée. La publication sera bientôt disponible.

b) Projet de Protocole ferroviaire

- Le lieu et les dates de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire n'ont pas encore été fixés. Pour les détails, cf. C.D. (85) 7(a).

c) Avant-projet de Protocole spatial

- Par manque de ressources, les activités du Secrétariat concernant ce projet ont été fortement réduites. Pour les détails, cf. C.D. (85) 7(b).

Evaluation des progrès	Convention et Protocole aéronautique: satisfaisant. Projet de Protocole ferroviaire: non satisfaisant. Avant-projet de Protocole spatial: non satisfaisant.
Personnel	2,25 fonctionnaires; assistance de secrétaires et d'huissiers
Financement	(1) 1,25 fonctionnaire et employés sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2, Ch. 3); 1 fonctionnaire sur financement extrabudgétaire d'Etats membres (C.F./S.C. (105) 2 rév., § 8) (2) Publication des Actes de la Conférence diplomatique du Cap: €18.500 sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch.5)

Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux

a) Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés

- Le Comité d'experts gouvernementaux s'est réuni à deux reprises. Ont participé aux sessions 38 Etats membres, deux Etats non membres et 15 observateurs représentants des Organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- Des groupes de travail *ad hoc* sur des domaines spécifiques ont travaillé entre les deux sessions, et des séminaires d'une journée ont eu lieu à Berne (Suisse), Sao Paulo (Brésil) et Paris (France).

b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents

- Une conférence intitulée "Accroître le rôle des marchés émergents" organisée par le *Securities Exchange Board of India* et la *India International Law Foundation* a eu lieu à Mumbai (Inde). Des membres du Secrétariat, de l'ancien Comité d'étude sur les titres intermédiés et des experts d'Etats membres ont fait des présentations.

Evaluation des progrès	satisfaisant, calendrier respecté
Personnel	2,75 fonctionnaires (y compris traduction); appui des secrétaires et des huissiers
Financement	2,5 fonctionnaires avec financement extrabudgétaire (1 industrie, 1 mis à disposition, 0,5 volontaire internationale (C.F./S.C. (105) 2 rév., § 10); 0,25 fonctionnaire (traduction) et appui des secrétaires et huissiers sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2, Ch. 3)

Loi type sur le leasing

- Le Comité consultatif s'est réuni à trois reprises et le projet sera soumis au Conseil de Direction pour approbation et autorisation de transmission à l'Assemblée Générale pour adoption en novembre 2006.

Evaluation des progrès	satisfaisant, calendrier respecté
Personnel	0,20 fonctionnaire; 1 fonctionnaire associé; traduction; secrétaires, huissiers (C.F./S.C. (105) 2 rév., § 10)
Financement	1 fonctionnaire associé avec financement externe (cabinet d'avocats); 0,20 fonctionnaire (supervision et traduction) et aide de secrétaires et d'huissiers sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2, Ch. 3)

B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap

- Examen des projets d'instruments de ratification et d'adhésion; conseils sur la mise en oeuvre; coordination avec l'Autorité de surveillance (Conseil de l'OACI) et le Registre international (Aviareto).

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Personnel	1 fonctionnaire

Financement

Le financement extrabudgétaire des Etats membres termine le 31 août 2007; suite du financement nécessaire dans le projet de budget 2007 (C.F./S.C. (105) 2 rév., § 8) (voir aussi *infra*, II 1 b).

Promotion à travers les ressources de divulgation

- Les principaux moyens d'UNIDROIT pour promouvoir ses *propres* instruments et pour sensibiliser sur le *droit privé transnational en général* sont ses ressources de recherches et de divulgation. Pour des détails, cf. *infra*, I 2 B.

Protection internationale des biens culturels

- Le Secrétariat a co-organisé et/ou participé à des séminaires et des conférences visant à faire connaître la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés en Algérie, à Cuba, en Espagne, en France et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que lors de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Convention organisée par l'UNESCO.

- Au 31 décembre 2005, la Convention comptait vingt-sept Etats contractants.

Evaluation de qualité et d'efficacité

Satisfaisant

Personnel

0,30 fonctionnaire

Financement

budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2, Ch. 3, Ch. 10)

Principes de procédure civile transnationale

- Outre les versions en anglais et en français des Principes ALI/UNIDROIT, qui ont été publiées chez *Cambridge University Press*, les dispositions sont maintenant disponibles en allemand.

- Les Principes ont été présentés par le Secrétaire Général et des experts d'Etats membres lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Indonésie, en Irlande et en Thaïlande.

2. ACTIVITES NON LEGISLATIVES

- *Objectif Stratégique N°2*: mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational.

- *Objectif Stratégique N°3*: conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur.

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

A. Programme de coopération juridique

Programme de bourses de recherches

- En 2005, 15 chercheurs provenant des pays suivants, Argentine, Azerbaïdjan, Cameroun, Costa Rica, Egypte, Fédération de Russie, Moldavie, République populaire lao, Serbie-et-Monténégro, Tunisie et Turquie, et avec des profils professionnels différents (fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, avocats, institutions financières, universités) ont effectué des recherches sur le droit privé transnational et le droit économique international dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

Assistance technique

- Le Secrétariat a transmis une version amendée d'un avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats au Secrétariat Permanent de l'OHADA. Ce projet, ainsi qu'un projet sur le droit des contrats de consommation, doivent être examinés par les comités nationaux puis adoptés par le Conseil des Ministres.

- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention du Cap et des Protocoles, cf. *supra* I 1 A et B.

- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les biens culturels, cf. *supra* I 1 B.

- En coopération avec le Gouvernement de la République d'Indonésie, un séminaire sur les Principes relatifs aux contrats du commerce international, les Principes de procédure civile transnationale, la Convention du Cap et sur les travaux en cours sur le droit des marchés de capitaux a eu lieu à Jakarta (Indonésie) avec la participation de 300 fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, universitaires et hommes d'affaires.

Coopération avec des Organisations partenaires

- Le Secrétariat a établi des liens étroits de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'Organisations. Pour des détails, cf. *infra* I B 3.

- En particulier, UNIDROIT est partenaire d'un programme lancé par le Centre du commerce international (OMC/CNUCED) qui vise à aider les pays en développement et en transition économique à se familiariser avec les instruments en matière de droit commercial transnational. Le Secrétariat a été représenté à un séminaire consacré à ces sujets.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
--	--------------

Personnel	0,20 fonctionnaire (les 80% restants sont consacrés à ses attributions relatives aux publications d'UNIDROIT); 0,30 secrétaire
------------------	--

Financement	<ul style="list-style-type: none"> (1) bourses: € 15.000 sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 11); € 8.075 extrabudgétaires (République de Corée) (2) assistance technique: € 6.000 sur le budget régulier; € 120.000 extrabudgétaire (Suisse); € 8.000 donations privées (3) personnel: budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2; Ch. 3)
--------------------	---

B. Ressources de recherches et de divulgation

Bibliothèque d'UNIDROIT

- Le transfert des entrées du catalogue sur une base de données électronique, et l'intégration avec des bases de données d'autres importantes bibliothèques avancent rapidement.
- Les avoirs de la Bibliothèque ont augmenté d'environ 2.500 titres. Parmi eux figurent d'importantes donations du Gouvernement du Royaume-Uni, de l'Institut Max-Planck (Hambourg), de l'Université de Lucerne (Suisse) et d'un donateur privé.
- Outre les bénéficiaires des bourses d'UNIDROIT (cf. *supra*, 2 A), plus de 3.000 personnes de 20 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexico, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni et Turquie) ont effectué des recherches au sein de la Bibliothèque.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Personnel	1 bibliothécaire juridique, 0,5 assistant (qui consacre les autres 50% de son temps à l'assistance informatique), 1 assistant bibliothécaire, 0,8 assistant (qui consacre les autres 20% de son temps à des fonctions d'huissier), 0,2 secrétaire
Financement	<ul style="list-style-type: none"> (1) achat de livres et autres coûts (€ 113.500) sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 9); donations pour € 99.000 (2) personnel sur le budget régulier (Dépenses Ch. 2; Ch. 3); assistance de 18 volontaires de l'ELSA (Association européenne des étudiants en droit) (C.F./S.C. (105) 2 rév., § 10)

Publications

- Le vaisseau amiral, la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, a célébré son dixième anniversaire en tant que seul journal spécialisé couvrant le droit privé transnational dans le monde entier. Elle contient les sections suivantes: articles, activités internationales, textes et mise en œuvre des instruments de droit uniforme, jurisprudence, informations bibliographiques. En dehors des activités des Organisations sœurs et des Organisations régionales, les propres activités d'UNIDROIT sont largement couvertes, devenant ainsi un outil essentiel pour assurer la divulgation des informations relatives à ses travaux. Le volume 2005 contient 962 pages. La *Revue* est distribuée gratuitement à un grand nombre d'institutions et de personnes (y compris les Bibliothèques dépositaires dans les Etats membres). Des accords d'échange avec d'autres revues juridiques aident à maintenir les avoirs de la Bibliothèque.

- Les autres publications comprennent les *Actes et documents d'UNIDROIT*, dans un nouveau format, une édition cumulative des *Actes et documents 1997-2005* sur CD-ROM, et une traduction espagnole du *Guide sur les accords internationaux de franchise principale* qui a été mise sur le site Internet.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Personnel	0,80 fonctionnaire (les autres 20% de son temps sont consacrés à la coopération juridique); 1,2 secrétaire d'édition; contributions occasionnelles d'autres fonctionnaires
Financement	budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 5); solde créditeur entre dépenses et recettes (2005 = € 38.000)

Site Internet et Bibliothèques dépositaires

- Le site Internet d'UNIDROIT continue d'être un moyen extrêmement efficace de promotion des activités de l'Organisation et de ses instruments. Le contenu du site a été grandement élargi et de nouveaux éléments qui facilitent les recherches ont été introduits. Par manque de moyens cependant, il continue d'être quelque peu "artisanal" et certains éléments que l'on trouve habituellement sur la plupart des sites commerciaux et gouvernementaux ne sont pas disponibles.

- A ce jour, 46 Bibliothèques ont été désignées par les Etats membres pour être dépositaires de la documentation et des publications d'UNIDROIT.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Personnel	0,50 fonctionnaire (les autres 50% de son temps sont consacrés aux Principes relatifs aux contrats du commerce international, <i>supra</i> , I 1 a); assistance d'un autre fonctionnaire pour la traduction en français
Financement	budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2; Ch. 3)

Base de données UNILAW

- Le nombre de décisions sur la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR) traitées et visibles au public a pratiquement doublé au cours de cette année mais elles restent peu nombreuses (206). 1.500 autres sont en attente de traitement.

- Les textes de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique de 2001, de la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international de 1929 et de la Convention de Montréal de 1999 ont été insérés. L'insertion de jurisprudence et de bibliographie est en cours.

Evaluation de qualité et d'efficacité	bonne qualité intrinsèque; efficacité encore difficile à évaluer
--	--

Personnel	0,4 fonctionnaire; assistant à temps partiel pour le traitement des documents
Financement	Fonctionnaire sur le budget régulier (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2; Ch. 3); assistant à temps partiel sur financement extrabudgétaire (donation privée)

3. ETATS MEMBRES – RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS – COOPERATION INSTITUTIONNELLE - VISIBILITE

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.
- La République de Lettonie a déposé son instrument d'adhésion au Statut organique d'UNIDROIT, devenant ainsi le 60^{ème} Etat membre. L'Ukraine a annoncé son adhésion prochaine.
- Le Secrétaire Général a poursuivi ses discussions avec le Gouvernement de Lituanie et cinq Gouvernements de pays d'Asie du Sud-Est. Suite à un séminaire et à des réunions de haut niveau à Jakarta, un comité interministériel a recommandé que l'Indonésie adhère au Statut organique d'UNIDROIT. La décision finale peut dépendre de l'organisation d'une autre manifestation *in loco* (cf. *infra*, II, 3).
- Un premier contact a été établi avec l'Ambassade du Sultanat d'Oman en Italie, à sa demande.
- Des efforts intensifs afin de rétablir la communication avec la Bolivie peuvent porter des fruits. Si des contacts répétés à travers l'Ambassade Bolivie en Italie ont échoués, un canal privé peut s'avérer positif.
- Au cours des 12 derniers mois, le Secrétaire Général et des membres du Secrétariat ont été en visite officielle ou ont participé à des séminaires en: Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suisse et Thaïlande.
- Au cours des 12 derniers mois, UNIDROIT a accueilli des visiteurs officiels, des fonctionnaires en détachement et des stagiaires en provenance des pays suivants: Argentine, Canada, Espagne, Fédération de Russie, France, Lettonie, Liban, République de Corée et Royaume-Uni.
- En 2005, le Secrétariat a rendu visite ou a participé à des réunions des Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales suivantes: Banque mondiale, Centre du commerce international (OMC/CNUCED), Chambre de commerce internationale, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, CNUDCI, Conférence de La Haye de droit international privé, Cour d'arbitrage international de Londres, Fonds Monétaire International, G30, OIPC-Interpol, Organisation des Etats américains (OEA), Société Financière Internationale, UNESCO et Union européenne.
- On relèvera en particulier la **coopération tripartite avec les autres Organisations qui élaborent du droit privé**, à savoir la CNUDCI et la Conférence de La Haye, qui est aujourd'hui bien établie. Elle se fonde sur quatre piliers: (1) réunions annuelles de coordination; (2) "parler d'une seule voix" auprès d'autres Organisations comme l'OMC, la Banque mondiale et le

FMI; (3) participation active dans les travaux de chacun; (4) examen des possibilités de co-parrainer des séminaires et co-signer des publications sur l'utilisation des instruments des trois Organisations à des fins de droit interne, en particulier dans les pays en développement.

4. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

- *Objectif Stratégique N°4*: établir des mécanismes de communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part.
 - *Objectif Stratégique N°8*: établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive.
 - *Objectif Stratégique N°10*: parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation.
 - *Objectif Stratégique N°12*: développement de techniques de communication qui faciliteraient la circulation constante de toutes les informations nécessaires et des réponses de part et d'autre. La création d'un "Forum des Gouvernements" (cf. *supra* para 37) pourrait être un instrument dans la poursuite de cet objectif.
- Des progrès importants pour réformer les techniques et augmenter l'efficacité de la routine administrative se fondent principalement sur la **présence** d'un **chef des services administratifs** bien informé et **innovateur** avec les fonctions de **Secrétaire Général adjoint**. Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2006, date d'arrivée du Professeur Alessandra Zanobetti, que le Secrétariat a été en mesure de programmer une action appropriée à cet égard.
- Des progrès ont été faits pour une meilleure lecture des documents, tout d'abord pour la 59^{ème} session de l'Assemblée Générale tenue le 1^{er} décembre 2005, puis pour la 105^{ème} session de la Sous-commission de la Commission des Finances le 23 mars 2006, et maintenant pour la 85^{ème} session du Conseil de Direction.
 - Par manque de ressources financières, aucun progrès n'a pu être fait en ce qui concerne l'amélioration de l'expertise informatique, du matériel informatique, des logiciels et de la qualité du serveur.

II. PLANIFICATION POUR 2006/2007 ET MOYEN TERME

1. ACTIVITES LEGISLATIVES, Y COMPRIS MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international

- La première réunion du nouveau Groupe de travail aura lieu du 29 mai au 2 juin 2006. Un nombre record de 15 institutions arbitrales et autres organisations avec une expertise spéciale y participeront en tant qu'observateurs.

- La finalisation de la version espagnole intégrale (dispositions et commentaires) est imminente. Des accords pour la traduction en arabe, farsi, portugais, roumain, russe, slovaque, thaï, turc et vietnamien ont été signés.

Personnel	On estime que le fonctionnaire chargé des publications devra consacrer du temps à la préparation de la versions espagnole pour la publication.
------------------	--

Financement	Traduction en arabe sur le budget régulier pour un montant de € 11.000 (amorti avec la vente de 160/200 copies) (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2.2; Ch. 5)
--------------------	---

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

- Le Secrétariat poursuivra ses efforts assidus pour identifier, en coopération avec l'OTIF, un Gouvernement disposé à accueillir, au plus tard début 2007, une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire. Avant cela, un séminaire préparatoire en Afrique devrait avoir lieu.
- Le processus de consultation intergouvernementale concernant l'avant-projet de Protocole spatial sera suffisamment avancé en 2007 pour prévoir son adoption par une Conférence diplomatique en 2007 ou 2008.

Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés

- Une troisième session du Comité d'experts gouvernementaux aura lieu du 6 au 14 novembre 2006. Si cela est nécessaire, une quatrième session se tiendra début 2007. De toute façon, on envisage de convoquer une Conférence diplomatique pour l'adoption du texte en 2007. Le succès des travaux revêt une **importance stratégique** parce qu'il s'agit d'un **test** pour voir si les Gouvernements sont disposés à, et en mesure de, harmoniser le droit matériel concernant les opérations sur des titres. Si tel était le cas, on aurait la preuve une fois encore de la capacité unique d'UNIDROIT d'entreprendre des travaux dans les domaines les plus difficiles du droit commercial.

Personnel / Financement	Les fonctionnaires (chargé à titre principal et assistants) ne sont pas financés par le budget régulier mais par une donation extrabudgétaire et mis à disposition par le Gouvernement d'un Etat membre respectivement. Le financement prend fin en 2006 (fin de l'année). Recherche de financement pour la suite.
------------------------------------	--

B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

Fonctions de Dépositaire

- Après l'exemple de la Conférence diplomatique du Cap en 2001, on s'attend à ce les Conférences diplomatiques pour l'adoption des Protocoles ferroviaire et spatial demanderont à UNIDROIT d'assurer également les fonctions de Dépositaire en vertu de ces deux futurs traités (cf. aussi les articles 47-62 de la Convention). On s'en souviendra, en 2001 les Gouvernements d'Italie et d'Afrique du Sud avaient instamment demandé à UNIDROIT d'assumer les fonctions de Dépositaire.

- L'expérience du Secrétariat avec les Gouvernements qui sont Dépositaires des conventions récentes adoptées sous les auspices de l'Institute semblerait confirmer que les Gouvernements ne soient pas vraiment heureux d'avoir cette charge et qu'ils préféreraient, en général, que les Organisations intergouvernementales assument ces fonctions pour les traités élaborés sous leurs auspices.

- Conformément au paragraphe 69 du Plan stratégique (C.D. (83) 6) il faudrait prévoir par conséquent qu'UNIDROIT assume les **fonctions de Dépositaire en vertu de toutes les futures Conventions d'UNIDROIT.**

Personnel / Financement	<p>Fin du financement extrabudgétaire du fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire le 31 août 2007; poursuite du financement demandée dans le projet de budget de 2007 (C.F./S.C. (105) 2 rév., Dépenses Ch. 2; Ch. 3); besoin additionnel en vue des projets susmentionnés.</p>
------------------------------------	--

2. ACTIVITES NON LEGISLATIVES

- A propos des ressources de recherches et de divulgation en général, on fait référence aux divers documents liés aux différents sujets (C.D. (85) 12 – C.D. (85) 16).

- Pour une initiative proposée qui répondrait aux critères de projet d'assistance technique, on fait référence au point "Etats membres – Relations avec les Gouvernements", *infra* II 3.

3. ETATS MEMBRES – RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS – COOPERATION INSTITUTIONNELLE – VISIBILITE

- Conformément aux efforts faits par le passé et aux marques d'intérêt reçues, les régions clé où élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut seront, en premier lieu, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen Orient et quelques pays africains.

- Suite à des entretiens informels avec le Gouvernement vietnamien et à une demande officielle soumise il y a quelques semaines par le Gouvernement d'Indonésie, le Secrétariat recommanderait le lancement immédiat d'un programme spécial "**Initiative ANASE/ASEAN**" parallèlement avec le Programme de travail triennal 2006/2008. A la lumière des discussions bien avancées avec le Gouvernement d'Indonésie (cf. *supra*, I 3), la mise en œuvre de ce projet pourrait se faire en deux étapes:

- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités d'une durée de deux jours en octobre 2006 en Indonésie. Le premier groupe principal viserait des fonctionnaires du Gouvernement indonésien chargés de mettre en œuvre des instruments de droit privé transnational sur le plan interne, ainsi que des magistrats saisis de litiges commerciaux transnationaux. Comme cela a été suggéré par le Gouvernement, quelques délégués de pays voisins pourraient être invités à cet atelier et l'Indonésie, UNIDROIT et "les Etats membres d'UNIDROIT ayant des intérêts particuliers en Indonésie et dans la région Asie-Pacifique" pourraient joindre leurs forces pour agir en tant que facilitateurs en vue d'une implication toujours majeure de ces pays dans les activités d'UNIDROIT. Le Gouvernement a mentionné de façon explicite la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon et les Pays-Bas.

- Reprendre les contacts de haut niveau, et les développer de façon plus systématique, entre le Secrétariat et les Gouvernements de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam en vue d'organiser à moyen terme un séminaire sur le droit commercial transnational et son rôle

pour la bonne gouvernance et le développement économique dans les Etats membres de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ANASE ou ASEAN en anglais)*.

Personnel	Orateurs et formateurs lors du séminaire et de l'atelier proposés en partie fonctionnaires d'UNIDROIT, en partie experts d'Etats membres qui soutiennent l'initiative, en partie experts des Etats hôtes ou d'autres Etats visés.
Financement	<ol style="list-style-type: none"> (1) Atelier en Indonésie en octobre 2006: l'Etat hôte prendra en charge les frais locaux; les frais de voyage pour 3-5 experts d'UNIDROIT et autres devront être couverts par des contributions extrabudgétaires (estimation: pas plus de € 10.000). (2) Autres mesures relatives à l'initiative ANASE/ASEAN": à évaluer.

- Des contacts ont été établis avec le Gouvernement des Pays-Bas et un intérêt a été signalé en vue de poursuivre les efforts pour obtenir l'adhésion de l'Indonésie (étape 1). M. James Allsop de la Cour fédérale d'Australie a indiqué qu'il était prêt à participer à l'atelier d'octobre en tant que formateur. Des contacts ont été établis avec le Gouvernement de la République populaire de Chine (MOFCOM). Les Ambassades en Italie du Japon et de la République de Corée, ainsi que MM. Hosokawa et Lyou ont été informés.

4. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

Secrétariat

- Après l'évaluation de la situation actuelle, au cours de l'été 2006 un plan de modernisation progressive sera établi pour la *gestion électronique des documents et de l'archive* et d'autres *procédures administratives* (cf. Objectifs stratégiques No. 8 et 9). Le Secrétariat pourra bénéficier de l'expérience du Bureau Permanent de la Conférence de la Haye de droit international privé qui a aimablement offert de partager son expertise acquise récemment lors de réformes analogues.

- En second lieu, un *plan de développement du personnel* sera nécessaire pour établir la façon d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes 75-87 du Plan stratégique, procédures de sélection et gestion moderne du personnel en général. Pour que cela se matérialise et porte des fruits, le premier objectif est l'intégration complète du Secrétaire Général adjoint (Chef des services administratifs) dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget régulier. Le Gouvernement du Royaume-Uni a effectué des généreuses contributions extrabudgétaires par deux fois £50.000 (= € 74.000) pour l'exercice financier en cours et pour le prochain, mais la collectivité des Etats membres doit maintenant contribuer pour leur part.

- De façon analogue, l'engagement des Etats membres, consigné dans les rapports de réunions, d'intégrer le fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire en vertu des instruments du Cap, déjà adoptés et futurs, et de financer ce poste sur le budget régulier doit être honoré.

Financement	en 2007, € 153.000 sont nécessaires pour financer les deux postes sans que cela corresponde à la juste catégorie; catégories (A6 et A2.4 respectivement à envisager pour 2008) (C.F./S.C. (105) 2 rév. § 7; § 8; Dépenses Ch. 2; Ch. 3)
--------------------	---

* Etats membres: Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République populaire lao, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

- Par ailleurs, on rappelle que le poste du fonctionnaire chargé du projet le plus important sur le plan économique du Programme de travail (projet de Convention sur les titres intermédiés) a été financé depuis le début (à savoir mai 2002) par des contributions extrabudgétaires (à ce jour € 236.817) faites par la Fédération bancaire allemande. Les chances d'obtenir le renouvellement de ce financement pour 2007 sont pratiquement nulles. Il faut trouver des solutions alternatives.

Financement

en 2007, € 77.500 sont nécessaires pour financer le poste du fonctionnaire chargé du projet pour achever les travaux (C.F./S.C. (105) 2 rév. § 9)

Conseil de Direction

- Ces dernières années, la rapidité et la souplesse de la procédure de prise de décision se sont considérablement améliorées. Il suffit de mentionner l'approbation conditionnelle et la procédure écrite pour l'autorisation de mesures concernant l'élaboration des projets d'instruments. Suite à des suggestions informelles, le Conseil pourrait vouloir examiner si les questions toujours plus nombreuses, complexes et variées qui lui sont soumises exigent des réponses plus organisées. Par exemple, il pourrait être positif de *préparer* les décisions relatives aux projets législatifs, aux activités non législatives et aux questions administratives au sein de *Sous-comités*. Le Comité Permanent, l'actuel Sous-comité des bourses ainsi que le Sous-comité *ad hoc* sur le Programme de travail triennal peuvent servir d'exemples.

Assemblée Générale

- Suivant le schéma de la session de l'Assemblée Générale depuis 2002, l'organe le plus élevé de l'Institut sera à l'avenir régulièrement informé de la nature et de l'état des travaux sur l'un des projets législatifs. Le Secrétariat suggère toutefois que l'intention cette année de saisir l'Assemblée Générale pour qu'elle discute et adopte la Loi type sur le *leasing* ne reste pas une exception. Lorsque cela est approprié, il serait bon d'impliquer davantage les Gouvernements des Etats membres sur le fond des travaux de l'Institut et cela permettrait d'accélérer les travaux. On rappellera que les Gouvernements et les membres du Conseil avaient discuté de l'éventualité d'une participation élargie lors des Sessions de réflexion (cf. UNIDROIT 2002 SIR – Doc. 1 paragraphes 37-43, UNIDROIT 2003 SIR – Doc. 2 paragraphes 5 et 6).

III. RESUME

1. En ce qui concerne l'élaboration d'instruments de droit uniforme, les objectifs indiqués dans le Plan stratégique (Nos. 1, 6 et 11) ont été atteints en termes de qualité et de respect du calendrier. On ne peut pas en dire autant pour le projet de Protocole ferroviaire et l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap. Le retard important en ce qui concerne ce dernier projet est à attribuer principalement au fait que le fonctionnaire chargé du projet a dû assumer les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*.

2. L'évaluation totalement positive s'applique également à la poursuite des Objectifs stratégiques Nos. 2, 3 et 7 indiqués comme étant des activités non législatives de l'Institut. A propos de l'accroissement des Etats membres de l'Institut, une proposition détaillée est soumise et demande une action immédiate.

3. Quant à l'examen des procédures administratives internes et de l'infrastructure, l'absence prolongée d'un administrateur expérimenté n'a permis que des progrès minimes. On espère que cette période de transition va prendre fin et que l'organigramme maintenant complété du Secrétariat va permettre de se concentrer sur les Objectifs stratégiques Nos. 4, 8, 9 et 12 et de mener les actions appropriées.

4. Dans le même esprit, le fait de mieux atteindre l'Objectif stratégique No. 11 (diligence dans les fonctions de Dépositaire, promotion, assistance pour la mise en oeuvre, et suivi de l'utilisation des instruments adoptés) dépend des ressources en personnel.

5. De même, atteindre l'Objectif stratégique No. 10 (autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information) exige un investissement en capitaux et en personnel additionnel.